

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 11 février 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission	Motions introduites		N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
				Motion(s) de recommandation	Motion pure et simple		Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	Reccino Van Lommel (VB) sur "La situation et la répartition du budget européen de relance" (n° 77)	secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique	COMM Economie, Protection des consommateurs et Agenda numérique du 03/02/2021	Reccino Van Lommel (VB)	Leslie Leoni (PS)	MOT 55 00077/001	p. 37	86	28	20
2	Katleen Bury (VB) sur "Les interdictions de résidence" (n° 91)	vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord	COMM Justice du 03/02/2021	Katleen Bury (VB)	Katja Gabriëls (Open Vld)-	MOT 55 00091/001	p.37	89	52	0
3	Josy Arens (cdH) sur "La contribution du fédéral au coût des zones de secours" (n° 93)	ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique	COMM Intérieur, Sécurité, Migration et Matières administratives du 03/02/2021	Josy Arens (cdH)	Franky Demon (CD&V)	MOT 55 00093/001	p.38	82	58	0